

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SEJS CTM DU 29 NOVEMBRE 2019

Madame la Directrice de cabinet, Monsieur le Directeur de Cabinet, Mesdames, Messieurs,

Sur la réforme de l'OTE, le SEJS tient à vous faire part de sa très vive inquiétude.

Au regard des arbitrages interministériels rendus, ce qui aurait dû s'avérer une construction judicieuse prend, chaque jour davantage, la forme d'une capitulation piteuse.

Le SEJS avait posé au travers de nombreux éléments de doctrine largement communiqués, et dès le lancement de la réforme, les conditions de réussite de celle-ci. Il n'est pas question ici de les rappeler en détail et de manière exhaustive, cela serait fastidieux.

Toutefois, à l'aune de ces conditions, force est de constater qu'on est très loin du compte.

Ainsi sur les moyens humains, hors CTS, il nous a été précisé lors du précédent CTM que 2032 ETP (calcul opéré sur le fondement de l'enquête activité au 31-12-2018 duquel il faut déduire la baisse du plafond d'emploi) seront transférés au pôle éducatif. Rappelons que les arbitrages ont été rendus sur le sujet préalablement à tout dialogue social. Pour les raisons évoquées au précédent CTM, ils apparaissent notoirement insuffisants pour un portage opérationnel des politiques publiques JS. Le SEJS enjoint les ministres de tutelle et le SG MEN de ne pas se laisser dépouiller de leurs effectifs et d'être extrêmement vigilants quant aux effectifs administratifs et plus généralement de leurs moyens. Il alerte les Ministres de tutelle sur la nécessité de rouvrir maintenant les concours notamment celui d'IJS. C'est urgent étant donné la fonte des effectifs et les postes actuellement non pourvus d'une part ainsi que pour l'équilibre financier et la capacité de l'opérateur, le CREPS de Poitiers, à mobiliser des équipes de formateurs d'autre part.

Sur l'organisation des services, on est aussi très loin du compte.

Certes, la mise en place des DRAJES apparaît plutôt satisfaisante nonobstant la confusion et les difficultés introduites par l'agence nationale du sport. Les DRAJES disposent d'une bonne visibilité avec une appellation explicite. Elles se voient dotées d'un préfigurateur qui sauf une exception dispose d'une expertise métier forte. Elles récupèrent les pôles formation certification JS, élément indispensable pour mettre en œuvre les politiques du champ et auront à leur tête un manager bien positionné du fait notamment de sa nomination sur emploi DATE.

Reste cependant l'incompréhensible exception bretonne. Le développement du sport et certaines missions jeunesse (FDVA, information jeunesse, mobilité jeunesse) heureusement peu nombreuses seraient avec les agents qui les exercent confiées au conseil régional mais relèveraient toujours de la responsabilité de l'État. Difficile de faire plus illisible et inopérant !!! De surcroît, l'absence de nomination d'un préfigurateur DRAJES paralyse la mise en œuvre des politiques du champ, en particulier du SNU d'autant plus avec la nomination d'une majorité de chefs de projet non experts. Ce faisant, la mise en œuvre des politiques JS prend un retard marqué par rapport aux autres régions.

Quant à l'organisation des services départementaux, services essentiels de proximité pour la mise en œuvre des politiques publiques JS, l'imprécision, les constantes voltes faces, l'absence de prise en compte de la technicité du champ JS, sont extrêmement décevantes et inquiétantes. L'absence de création de DDAJES qui risque de positionner « les entités JS » comme simple bureau au sein des DSDEN, l'absence de préfiguration des futurs services, B A BA de toute réforme bien conduite, porte d'emblée atteinte à la réussite de la réforme. Faute d'anticipation, faudra t'il tout inventer au 1^{er} juin 2020 ? Elle rendra ces entités encore moins visibles à un public qui s'y perd déjà. A terme, le risque d'une dilution des missions à l'intérieur des DSDEN, de la spécificité JSVA et de son fonctionnement d'administration de missions réactive est patent.

Le positionnement de leurs managers interroge et inquiète enfin fortement. L'absence de nomination de préfigureurs, contrairement aux DDCISTE, est préjudiciable à l'institution de ces futurs services. Par ailleurs, les tendances actuelles laissent accroire une chaîne de commandement lourde et non experte dans laquelle interviendraient *ex nihilo* les DASEN ainsi qu'un statut très en retrait (avec vraisemblablement peu ou pas d'emplois fonctionnels) sans capacité de peser en interministériel ni de mobiliser les partenaires. Ces tendances actuelles, si elles se confirment obéreront gravement le portage des politiques publiques JS.

- Bref, qu'en est-il à ce jour des belles ambitions affichées ?
- Qu'en est-il de la verticalité, de l'efficacité et de la réactivité d'une chaîne de décision et d'exécution limitant les coûts de transaction et de procédure ?
- Qu'en est-il de l'expertise ? d'un « pôle éducatif et sportif de spécialistes encadrés par des spécialistes » ?
- Qu'en est-il de la visibilité et de la proximité des services ?

Ce ne sont pas là des questions d'intendance, mais des sujets à enjeux. Les réponses que vous y apporterez conditionneront la réussite de la réforme.

Aussi, très solennellement, le SEJS, qui n'a pourtant pas pour habitude de jouer les Cassandra, qui a contribué à porter et imaginer un futur pôle éducatif fonctionnel pour renforcer le continuum éducatif, en appelle à la raison, à la combativité, à un indispensable sursaut. Il est impératif de réagir et de réagir immédiatement faute de quoi, de reculades en reculades, les futurs services JS, leurs agents et managers vont se retrouver hors-jeu. A leur grand dam, ils seront dans l'incapacité de porter les politiques publiques JS, notamment le SNU, à la hauteur qu'exigent les ambitions ministérielles.

Le virage avant la dernière ligne droite est toujours le plus dangereux. Sans un pilote aguerri, concentré et déterminé face aux autres pilotes qui ne lui font certes pas de cadeaux, le risque est fort de se retrouver dans le fossé sans pouvoir couper la ligne d'arrivée.